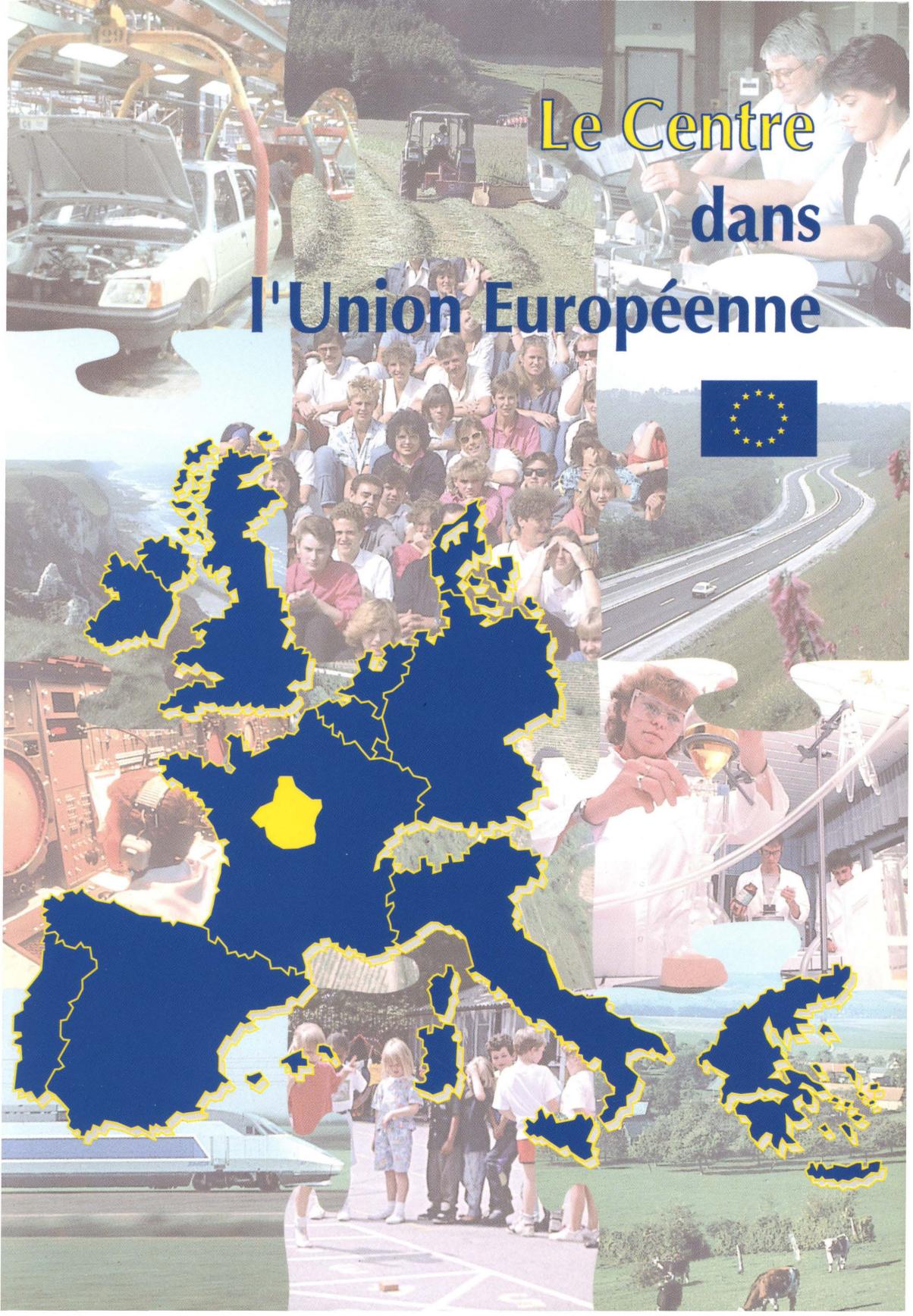


# Le Centre dans l'Union Européenne



# BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur coopération :

- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional du Centre
- Au sein de la Préfecture de région Centre, les représentants du Secrétariat Général aux Affaires Régionales
- La Direction Nationale de la Statistique du Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social Européen

## CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Documentation Française/PSA, CCE/F. Roiter, CCE, Documentation française/D. Vienney, Euréka Slide/Gio, Direction des Routes/E. Bénard, CCE, CCE, CCE, SNCF, CCE, Documentation française/M. Breton  
Brochure : p. 3 CCE, p. 6 dessin de L. Koehlin, p. 7 Campagne, Campagne/Siret, p. 9 Conseil régional/JB Darrasse, p. 10 CLG/CRTL, p. 11 CDT-CRTL et CLG-CRTL, p. 12 Campagne, Campagne/Uguet.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,  
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

---

# SOMMAIRE

<b>Les politiques régionales de l'Union européenne</b>	<b>2</b>
<b>Le Centre, région d'Europe</b>	<b>7</b>
<b>Le soutien de l'Union européenne</b>	<b>7</b>
- Les crédits européens pour 1989-1993	
- Les réalisations entre 1989-1993	
<b>La participation aux autres politiques européennes</b>	<b>13</b>
- Education et formation	
- Recherche-Développement	
<b>Les perspectives 1994-1999</b>	<b>14</b>

---

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne présente une grande diversité régionale, héritée de sa géographie et de son histoire. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions d'Europe le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne, avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et monétaire qui doit mener à la monnaie unique, la

Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

## LA COHÉSION DE L'UNION

### OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'action de l'Union européenne, qui vise à corriger les déséquilibres régionaux, se concentre principalement sur trois objectifs :

- ***l'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)*** représente un " investissement " de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, les départements d'Outre-Mer bénéficient de plus de 15 milliards de francs.
- ***l'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)***. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les territoires ou bassins des 19 régions françaises

concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- ***l'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)*** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne et 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables sur la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques européennes régionales s'élève, en France, à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des collectivités territoriales, soit au total près de 200 milliards de francs.

\* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



## LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun de ces objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'oeuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience. etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **la coopération entre régions transfrontalières** : INTERREG qui intègre REGEN (2,9 milliards d'écus),
- **l'aide aux régions périphériques** : REGIS ainsi que POSEIDOM, POSÉICAN...(600 millions d'écus),

- **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
- **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).

Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées :

- **aide au secteur de la pêche et aux zones qui en dépendent** : PESCA (250 millions d'écus),
- **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
- **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intègrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (1,4 milliard d'écus),
- **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (600 millions d'écus),
- **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).

Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

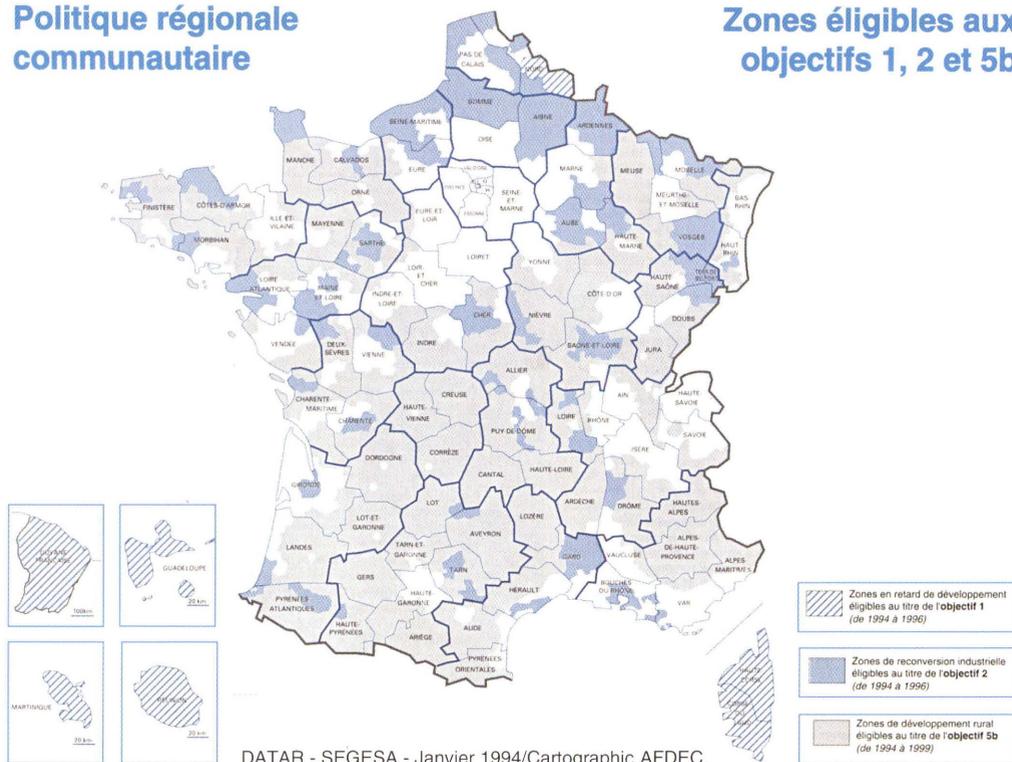
OBJECTIFS	MISSIONS	TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE	DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP	CRITÈRES D'INTERVENTION
Objectif 1	Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement	Territoires du Hainault, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion	15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire
Objectif 2	Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel	Tout ou partie du territoire de 19 régions <sup>1</sup>	12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99	3 critères cumulatifs <sup>3</sup> taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel
Objectif 3	chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail	Ensemble du territoire	20 mds ff FSE 1994-99	
Objectif 4	Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production	Ensemble du territoire		
Objectif 5a	L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune	Ensemble du territoire	11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99	
Objectif 5b	Développement et ajustement structurel des zones rurales	Tout ou partie du territoire de 18 régions <sup>2</sup>	15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement

**1 Régions concernées par l'objectif 2 :** Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

**2 Régions concernées par l'objectif 5b :** Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

**3** l'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

**4** FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



## DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCERTATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régiront l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999.

Les programmes de mise en oeuvre sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b, en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités. Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directement entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

## LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté en faveur du développement régional interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

- \* La **subsidiarité** selon laquelle les responsabilités doivent être exercées au niveau le plus proche des réalités. Ainsi, les Etats et les régions identifient les besoins, définissent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.
- \* Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.
- \* L'**additionnalité** veut que l'aide de la Communauté s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales concernés, mais ne s'y substitue pas.

En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à différents **instruments financiers** :

Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen** (FSE) soutient les aides à la formation et à l'emploi,
- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) participe au développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs, interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, pour aider à compenser les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élèvent à 15,1 milliards d'euros sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



## **T**ECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... DES COOPÉRATIONS MULTIPLES

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques, afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités, sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devraient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes Français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devraient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides à la **conservation du patrimoine architectural** ou à la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.



Avec une superficie de 39 151 km<sup>2</sup> (7,2% du territoire français), la région Centre est l'une des plus vastes de l'Union européenne : elle s'étend de la Bourgogne à l'Anjou, des confins du Bocage normand jusqu'aux abords du Massif central. Elle est sans doute aussi l'une des plus variées ; ses six départements réunissent des paysages aussi divers que la plaine de la Beauce et la forêt solognote, la Touraine, " jardin de la France ", le Vendômois et le Berry. On y passe de la grande banlieue parisienne à Bruère-Allichamps, le centre géographique de la France ; on y découvre les majestueux châteaux de la Loire et on y croise le souvenir de Georges Sand, " la bonne dame de Nohant ".

Situé au coeur de l'Europe des Douze, doté d'un environnement attrayant, fort d'une agri-

culture céréalière largement mécanisée et de spécialités industrielles reconnues (matériels électriques et électroniques ménagers, matières plastiques, mécanique, parachimie et pharmacie), le Centre dispose de nombreux atouts économiques. Le taux de chômage y est d'ailleurs légèrement inférieur à la moyenne nationale.

Cependant, le sud du Berry comporte des zones rurales fragiles qui appellent de la part de la Communauté une aide spécifique. Ces sites du Cher et de l'Indre ont bénéficié de 1989 à 1993 d'une partie importante des crédits européens qui se sont élevés à environ 200 millions de francs. Au cours des cinq prochaines années, cet effort de solidarité va être étendu à d'autres zones et très nettement amplifié puisque les sommes mobilisées vont plus que tripler.

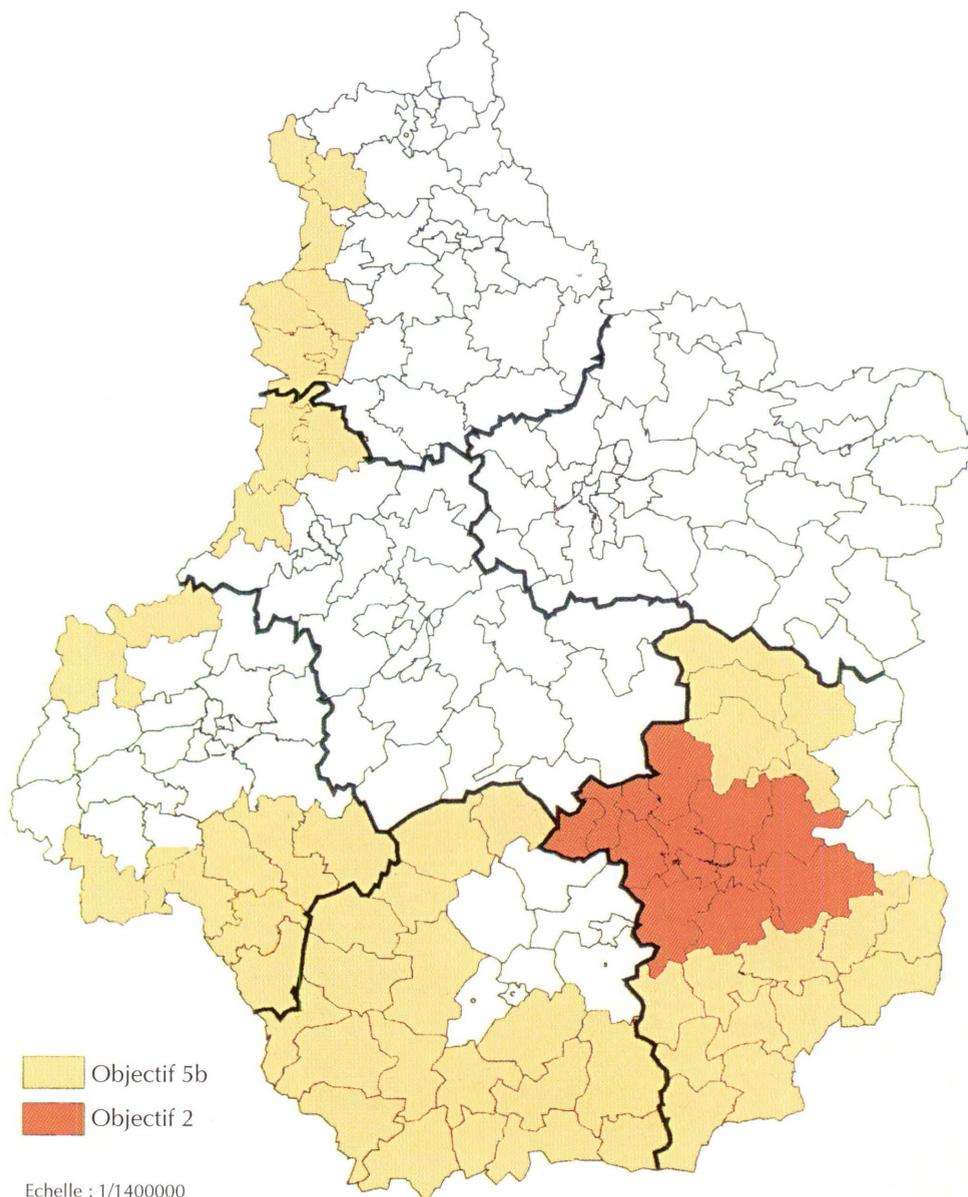
## LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

### ■ LES CRÉDITS EUROPÉENS POUR 1989-1993

Sur les 200 millions de francs de concours communautaires dont la région a été dotée au cours des cinq dernières années, 165 lui ont été versés au titre de l'objectif 5b consacré au développement des zones rurales.

Un ensemble de 23 cantons situés au sud de la région céréalière de la Champagne berrichonne ont bénéficié de ces aides : 14 dans l'Indre et 9 dans le Cher, ces derniers composant la majeure partie de l'arrondissement de Saint-Amand-Montrond. Cet ensemble intéressait au total 241 communes des deux

**LES CANTONS DE LA REGION CENTRE  
ELIGIBLES AUX FONDS STRUCTURELS**



Objectif 5b

Objectif 2

Echelle : 1/1400000

Base carto : RECTA FOLDEX

Conception : Marie France COURATIER

Réalisation : Service informatique Conseil Régional du Centre

départements, représentant 165 000 habitants et 638 000 hectares.

Cette zone de faible densité (26 habitants au km<sup>2</sup>) est très rurale puisqu'elle ne comporte qu'une seule ville de plus de 10 000 habitants (Saint-Amand-Montrond), mais 146 de moins de 500 ; la population y est plutôt âgée : près de 30% des habitants ont plus de 60 ans. Cet espace répondait donc aux critères de l'aide européenne, qui a pu financer plus du tiers d'un ambitieux programme d'un coût total de 455 millions de francs, dont les autres acteurs sont l'Etat, le Conseil régional, les Conseils généraux, les Collectivités locales et le secteur privé. Les trois instruments communautaires se sont répartis cette aide à raison de 83 millions de francs pour le FEOGA, 69 pour le FEDER et 13 pour le FSE.

## ■ LES RÉALISATIONS ENTRE 1989 ET 1993

### LE SOUTIEN AUX ZONES RURALES

Instituée au titre de l'objectif 5b, cette action s'est décomposée selon quatre axes : la gestion des espaces ruraux naturels ; le développement de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des services ; le renforcement du secteur touristique et la valorisation des ressources humaines.

#### La gestion des espaces ruraux :

Les actions menées à ce titre ont pour but de consolider le tissu des exploitations agricoles et de permettre aux agriculteurs de s'adapter aux évolutions des marchés. Elles ont mobilisé 61,9 millions de francs.

C'est tout d'abord la *promotion d'un élevage de qualité* qui a été soutenue. A cet égard, le FEOGA a mobilisé 17,5 millions de francs pour l'acquisition collective de matériel d'exploitation des fourrages et l'amélioration des infrastructures destinées au bétail dans le cadre d'une démarche de filière.

En second lieu, des interventions foncières ont été financées par le FEOGA pour 34 millions de francs. Il s'agit d'opérations de *remembrement et surtout de maîtrise de l'eau* : travaux d'assainissement collectif des terres agricoles, aménagement de fossés, études d'hydraulique, aménagement de segments de rivière.

De nouveaux systèmes d'exploitation ont également été expérimentés et mis en oeuvre comme le projet pilote de ferme aquacole au Blanc et le soutien aux projets de développement de filières (vin à Châteaumeillant et fromages fermiers de qualité). L'*agrotourisme* a été encouragé, avec en particulier une ferme-auberge dans la vallée de Germigny. Ce troisième groupe d'initiatives a été financé par le FEOGA à hauteur de 8 millions de francs.

La forêt, également, a retenu l'attention de la Communauté européenne, avec des *opérations de boisement et de desserte*. L'objectif est de valoriser cette forêt qui couvre un cinquième de la zone rurale du Sud-Berry et de désenclaver les massifs par la construction de routes ou de pistes de débardage. Les crédits du FEOGA se sont élevés à 4,5 millions de francs.

Enfin, la *création et la transmission des entreprises agricoles* ont fait l'objet de 2,1 millions de francs de crédits communautaires. L'aide à la transmission du cheptel allaitant de qualité et le soutien aux jeunes

projets d'installation ont été privilégiés :

En ce qui concerne le **développement de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des services**, le FEDER est intervenu à hauteur de 23 millions de francs pour maintenir et renforcer le tissu des petites et moyennes entreprises, compenser le déclin de l'industrie de l'habillement, notamment en termes d'emplois. A cet





Musée de la chemiserie  
(Argenton-sur-Creuse)

effet, trois types de mesures ont été prévus : l'investissement matériel et immatériel, l'amélioration de la commercialisation des productions locales, la création d'une centre de promotion du Berry.

La première mesure a permis la construction de bâtiments d'accueil des entreprises, mais aussi le financement d'études dans le cadre des Fonds régionaux d'aide au conseil (FRAC). C'est également dans ce cadre que la Communauté européenne a été amenée à soutenir, grâce à un crédit du FEDER de 2,4 millions de francs, la création d'un musée de la chemiserie et de l'élégance masculine à Argenton-sur-Creuse. Dans cet endroit de l'Indre où la confection s'est imposée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les partenaires locaux, les professionnels et l'Etat se sont associés pour cette brillante réalisation qui retrace une histoire dont les origines remontent au Moyen Age.

Afin de rationaliser la mise en marché des produits locaux, l'Europe a encouragé la réouverture du tronçon de voie ferrée entre Argy et

Buzançais pour transporter des céréales par rail. Objectif : la mise en valeur des productions locales.

Enfin, une autre initiative spectaculaire peut être admirée par les automobilistes qui traversent le Cher : l'aménagement, sur l'aire de service de l'autoroute A 71 à Farges-Allichamps, d'une véritable vitrine pour la promotion du Berry. Il s'agit d'un bâtiment de conception moderne qui associe des salles d'exposition, de présentation et de vente des produits locaux, une halte de restauration et de détente, enfin un musée qui présente les richesses archéologiques mises au jour pendant la construction de l'A 71 et retrace l'évolution technologique du département. L'ensemble est mis en valeur par le "Centroscope", un édifice contemporain qui symbolise le centre de la France.

#### **La promotion du tourisme :**

Les concours communautaires dans le sud du Berry donnent une part importante à la promotion du tourisme. Dans cette région qui dis-

pose d'incontestables atouts naturels, l'effort porte en premier lieu sur les aménagements de loisirs.

C'est ainsi que l'étang de Goule a fait l'objet d'un programme pour augmenter ses capacités d'accueil, faciliter sa desserte et réaliser de nouveaux équipements. D'autres aménagements ont été aidés autour du lac d'Eguzon, à la base nautique de Bellebouche, sur les bords de l'Indre à La Châtre, ainsi que sur le site de Sidiailles.



Eurogîte à Vesdun (Cher)

La Communauté européenne est intervenue pour la rénovation des gîtes ruraux, des hôtels et des campings ainsi que pour la création de chambres d'hôte et de gîtes de groupe. L'eurogîte de Vesdun, petite commune de 680 habitants située dans le Cher, en est l'exemple.

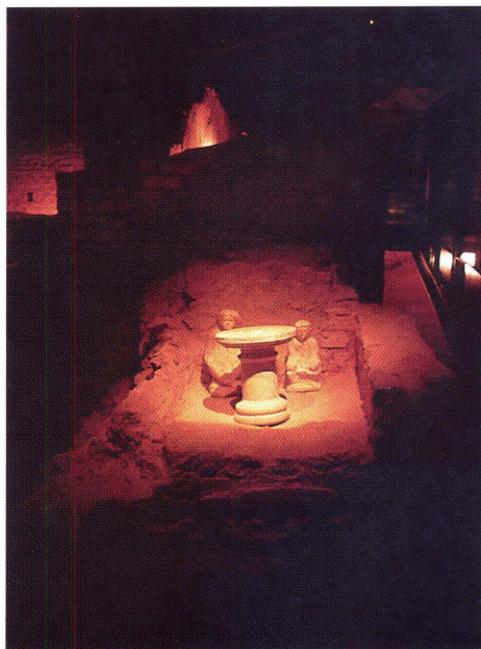
L'ensemble de ces opérations a fait l'objet de crédits communautaires pour un montant global de 23,4 millions de francs.

Toujours dans ce volet touristique, une action remarquable a été conduite dans le parc régional de la Brenne : l'ouverture à Pâques 1992 de la Maison du Parc, grâce notamment à une subvention du FEDER de 1,8 million de francs. Sur ce vaste parc de 166 000 hectares, qui reçoit chaque année 15 000 visiteurs, le besoin a en effet été ressenti de créer un lieu d'accueil et d'information pour le public.

La petite ville de Saint-Marcel dans l'Indre s'enorgueillit d'abriter un site gallo-romain exceptionnel. En effet au II<sup>e</sup> siècle de notre ère, une cité romaine de 5 000 habitants s'y

élevait. Un musée ouvert tant aux touristes qu'aux groupes scolaires et aux chercheurs a été construit. Les crédits du FEDER, d'un montant de 2,3 millions de francs, ont été consacrés aux aménagements extérieurs de ce musée qui, ouvert en juin 1990, a déjà reçu plus de 40 000 visiteurs l'an dernier. Il s'enrichit constamment d'objets retrouvés lors des fouilles qui se poursuivent et possède déjà plus de 2 000 pièces.

Le Berry est aussi le pays d'un roman mondialement connu : *Le Grand Meaulnes*. L'inspiration d'Alain-Fournier trouve sa source à Epineuil-le-Fleuriel, petit village de 550 habitants où l'auteur et ses parents habitèrent de 1891 à 1898. De nombreux visiteurs se rendaient à l'école de la commune où les instituteurs leur expliquaient avec enthousiasme l'univers du jeune garçon qui la fréquenta. Il était temps, cependant, d'envisager une organisation plus ambitieuse pour accueillir un public plus vaste. Un crédit du FEDER a donc permis des aménagements de l'école ainsi que la création d'un véritable "circuit du Grand Meaulnes".



Musée archéologique d'Argentomagus,  
Saint-Marcel (Indre)

Autre haut lieu du département, l'abbaye de Noirlac, près de Saint-Amand-Montrond, va devenir, dans le cadre des programmes européens, un véritable pôle d'animation culturelle, associant le festival de musique à un centre de vulgarisation et de recherche sur l'enluminure et l'iconographie médiévale. Le FEDER a participé à hauteur de 3 millions de francs (40% du coût total) à cette opération, qui s'est notamment concrétisée par divers travaux, l'aménagement des abords de l'abbaye et l'acquisition d'un équipement informatique et audiovisuel.

### Des crédits pour l'emploi et la formation :

Dans la région, la Communauté européenne consacre, chaque année, par l'intermédiaire du Fonds social européen (FSE), 22 millions de francs à des actions de formation professionnelle ou d'aides à l'embauche touchant quelque 3 400 personnes par an.

La majeure partie de ces actions, environ 60%, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes. La Communauté a engagé à cet effet 40 millions de francs au cours des trois années 1990 à 1992, soit 13 millions de francs par an, pour des actions qui ont concerné chaque fois quelque 1 870 personnes.

L'autre partie (40%) représente des interventions qui s'intègrent elles aussi dans la promotion et le développement des zones rurales. Environ 44 millions de francs ont été attribués pour la période 1989-1993 dans le cadre d'actions de formation professionnelle ou d'aides à l'emploi. En moyenne, le FSE consacre donc 9 millions de francs chaque année à ces actions qui profitent à environ 1 500 personnes.

Des actions spécifiques ont été conduites au cours de la dernière période pour la formation dans les domaines sensibles de l'agriculture,

du tourisme et de l'environnement, mais aussi de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Au total, 11,7 millions de francs dans les seules zones concernées par le plan de développement des zones rurales. Des bilans personnels et professionnels ont complété ces actions grâce à un crédit du FSE de 0,5 million de francs.

### LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Les concours européens pour le Centre passent aussi par les programmes d'initiative communautaire (PIC), et il faut citer à cet égard les quatre opérations en cours qui s'intègrent au programme **LIFE**, consacré à l'environnement.

Trois d'entre elles concernent des sites particulièrement dignes d'intérêt sur le cours de la Loire : La Charité, Guilly (sur la rive gauche, juste en face de Saint-Benoît) et Montlouis. L'ensemble de ces interventions, qui répond au nom de " Loire Nature ",

représente un budget de 56 millions de francs (en région Centre et au-delà), financé pour moitié par la Communauté européenne. Ce programme permet des acquisitions foncières, des actions de sauvegarde écologique, d'animations culturelles, touristique et pédagogique.

La dernière opération a trait au parc naturel régional de la Brenne et représente un coût de 9,5 millions de francs, là aussi couvert à 50% par les crédits européens.

Pour la période 1994-1998, des actions similaires devraient se poursuivre : dans la Brenne, une seconde tranche est proposée (4 millions de francs de crédits européens ont été demandés), et dans la basse vallée de la Vienne, au confluent de la Loire, là où s'étendra le futur parc naturel Loire-Anjou-Touraine, la Communauté européenne est sollicitée à concurrence de 5 millions de francs.



Etang de la Mer Rouge,  
Parc naturel régional de la Brenne (Indre)

D'autre part, les zones de Châteauroux et d'Argenton-sur-Creuse ont reçu l'an dernier des crédits spécifiques pour deux opérations retenues dans le cadre du programme européen **RETEX** consacré à la modernisation du secteur textile. Dans un cas, il s'agissait d'aider une entreprise de moquette à résoudre un problème d'environnement grâce à une nouvelle station d'épuration et de traitement des eaux de teinture. Dans l'autre, une entreprise de chemiserie pour hommes avait besoin d'être aidée sur le plan commercial. Ces deux opérations ont mobilisé au total 1,9 million de francs de crédits européens.

Autre programme spécifique pour la région, **KONVER**, qui vise la reconversion de deux zones d'emploi touchées par la baisse d'activité du secteur de la défense : Montargis, où est supprimée une école de l'armée de terre, et Bourges, frappé de plein fouet par la crise de l'armement. Avec des crédits s'élevant respectivement à 2 et 4,5 millions de francs, la Communauté européenne va intervenir à la

fois par des aides directes aux entreprises et des formations ; elle va en outre encourager les banques à s'engager localement dans le capital-risque. Cette action, qui débutera à la fin de 1994, devrait s'étaler sur deux ou trois ans.

Enfin, trois projets ont été menés en coopération avec d'autres pays de la Communauté dans le domaine de la formation.

Le premier dans le cadre d'**EUROFORM**, consacré aux nouvelles qualifications, comporte notamment une opération dite "Bâtiment 2 000" dont le coût total se monte à 400 000 francs. Les deux autres dans le cadre de **NOW**, pour l'insertion ou la réinsertion professionnelle des femmes, bénéficient globalement d'une subvention du FSE de 1,4 million de francs : l'opération "Retravailler" a été ainsi menée à Tours en partenariat avec la Grèce. Elle touche aux secteurs de la vente, de la restauration et du secrétariat. La contribution du FSE est de 200 000 francs.

## LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

Le Centre participe aux actions et aux politiques mises en oeuvre à l'échelle de toute l'Union européenne, notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche-développement.

### ■ ÉDUCATION ET FORMATION

En 1992, 411 étudiants ont effectué une partie de leurs études universitaires dans un autre Etat membre, cela dans le cadre d'**ERASMUS** et de **LINGUA** ; 10 bourses ont été accordées à des enseignants au cours des deux dernières années dans le cadre de **LINGUA** ; enfin, le Centre a compté, en 1992, 50 partenariats de formation entrant dans le cadre du programme **ERASMUS**.

Grâce au projet **COMETT**, 34 étudiants ont effectué un stage en 1992 dans une entreprise d'un pays étranger. La région compte une AUEF (Association université-entreprise pour la formation), soutenue par la Chambre de commerce et

d'industrie, qui vise au développement technologique, notamment dans la pharmacie.

Au total, 89 entreprises de la région participaient en 1992 au projet **COMETT**, aux côtés de 21 universités et 14 organisations professionnelles. Les crédits communautaires s'élevaient la même année à 2,1 millions de francs.

### ■ RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT

Le Centre s'est également impliqué dans les politiques de recherche et de développement. La Communauté européenne a conclu un certain nombre de contrats avec des organismes de la région. C'est le cas de l'Institut national de la recherche agronomique, du CNRS ou encore du Bureau de recherches géologiques et minières.

Enfin, la région est aussi présente dans les programmes des technologies de l'information (**ESPRIT**) et s'est impliquée dans un programme qui a bénéficié de 1,5 million de francs.

## LES PERSPECTIVES 1994-1999

Les budgets des fonds structurels européens ont été récemment arrêtés pour les programmes couvrant la période 1994-1999. Outre l'objectif 5b, considérablement augmenté, la région pourra désormais bénéficier de crédits au titre de l'objectif 2. Au total, les crédits prévus pour cette nouvelle période s'élèveront à plus de 700 millions de francs.

Au titre de l'objectif 5b, les concours européens vont en effet atteindre 555 millions de francs, car les zones éligibles ont été étendues. Elles couvrent désormais, 16 cantons du Cher, la totalité des arrondissements du Blanc et de La Châtre, ainsi que 7 autres cantons dans l'Indre. Mais le programme englobera aussi le Perche d'Eure-et-Loir, ainsi que des communes de l'Indre-et-Loire et une petite partie du Loir-et-Cher. Au total, la population prise en compte dépasse désormais les 355 000 habitants.

Les crédits accompagnant la récente éligibilité du Perche (Perche d'Eure-et-Loir, Perche de l'Orne et du Loir-et-Cher) au 5b représentent une source de financement additionnel essentielle pour cette zone en proie à la désertification rurale.

Les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont dans cette région de

grande qualité, mais leur équilibre se trouve fragilisé. Les fonds européens vont permettre de protéger et mettre en valeur les grands espaces ruraux habités. Ils vont renforcer et soutenir les initiatives déjà prises en ce sens dans le cadre du futur Parc Naturel Régional ou du plan de développement du Grand Perche : à savoir favoriser les adaptations de l'agriculture, développer les infrastructures et l'ensemble des activités que ce soit dans le domaine des PME/PMI, du commerce, de l'artisanat, du tourisme ou de l'environnement.

C'est en mettant en avant et en valorisant les atouts de cette région qu'il sera possible de relever le défi de la redynamisation du monde rural et des pôles d'activité urbains du Perche.

D'autre part, les crédits prévus pour la reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel (objectif 2) atteindront près de 160 millions de francs pour la première phase 1994-1999. La zone intéressée se situe tout entière dans le Cher, où elle comprend les cantons des Aix-d'Angillon, de Baugy, Chârost, Levet, Saint-Martin-d'Auxigny, Saint-Doulchard, Bourges, Vierzon et Mehun-sur-Yèvre. Soit, un peu plus de 206 000 habitants, pour un concours communautaire de quelque 158 millions de francs sur trois ans.

*" Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire. "*

Jacques Delors

# GLOSSAIRE

- ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.
- BEI** : Banque Européenne d'Investissement.
- BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.
- BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.
- COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.
- COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.
- DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.
- DYONISOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.
- EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.
- ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.
- ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.
- ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.
- EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.
- EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.
- EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.
- FEOGA** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
- FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FEOGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.
- FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.
- FSE** : Fonds Social Européen.
- HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.
- IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelles.
- IFOP** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.
- INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.
- KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.
- LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.
- LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.
- LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.
- NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.
- PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.
- PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.
- PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.
- PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.
- POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.
- PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.
- RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.
- RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.
- REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.
- RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.
- RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.
- STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.
- TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.
- TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.
- THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.
- URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.
- YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

---

# A DRESSES UTILES

## Conseil régional du Centre

9, rue Saint-Pierre Lentin  
45041 Orléans Cedex  
Tél : (16) 38 54 12 12  
Fax : (16) 38 53 54 55

## Préfecture de région du Centre Secrétariat Général aux Affaires Régionales

181, rue de Bourgogne  
45042 Orléans Cedex  
Tél : (16) 38 81 40 00  
Fax : (16) 38 53 32 48

## Centre Régional d'Information Jeunesse

3-5, boulevard de Verdun  
45000 Orléans  
Tél : (16) 38 54 37 70  
Fax : (16) 38 53 73 62

## Euro Info Centre Chambre de Commerce et d'industrie

35, avenue de Paris  
45000 Orléans  
Tél : (16) 38 54 58 58  
Fax : (16) 38 54 09 09

## Correspondant BC-NET

M. Bernard Cottin  
Euro Info Centre  
(Mêmes coordonnées)

## Sources d'Europe Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche  
92054 Paris La Défense  
Tél : (1) 41 25 12 12  
Fax : (1) 41 25 12 13

---

- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,  
 PRENEZ CONNAISSANCE  
 DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS  
 DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE

*à travers "l'Evénement, le dossier spécial, les initiatives ..."*



COMMISSION  
 EUROPÉENNE

**Représentation en France**

288, boulevard Saint Germain 75007 Paris  
 Tel : (1) 40 63 38 00  
 Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an  
 (300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :

**Agence Liaisons - CEE**

228, rue du Faubourg Saint-Martin,  
 75481 Paris cedex 10  
 Tel : (1) 40 38 08 20  
 Fax : (1) 42 05 41 34